

Procédure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2021/2890(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Règles relatives aux établissements détenant des animaux terrestres et aux couvoirs ainsi qu'à la traçabilité de certains animaux terrestres détenus et des œufs à couver	
Complétant 2013/0136(COD)	
Sujet	
3.10.04 Elevage et production animale	
3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire	
3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire (Commission associée)		

Evénements clés			
21/09/2021	Publication du document de base non-législatif	C(2021)06725	
21/09/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
06/10/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
06/10/2021	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
30/11/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/2890(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	AGRI/9/07194

Portail de documentation				
Document de base non législatif		C(2021)06725	21/09/2021	EC